

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/Suppléance2017/07

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2017/06 modifiée du 28 juin 2017 portant délégation de signature aux agents constituant la direction générale de FranceAgriMer,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/Suppléance2017/04 du 3 mai 2017 portant nomination des directeurs adjoints de la direction générale de FranceAgriMer,

DÉCIDE :

Article 1

En l'absence du directeur général adjoint, Monsieur Philippe MERILLON, le lundi 30 octobre 2017, Madame Isabelle CENZATO, secrétaire générale, assure la suppléance de la directrice générale pour l'ensemble des missions relevant de l'Etablissement.

Article 2

La présente décision prend effet le lundi 30 octobre 2017.

Fait à Montreuil, le 12 octobre 2017

Christine AVELIN